

## LA DIVERSITÉ DES RÉPONSES PAYSANNES AU PROJET DE RÉNOVATION DE LA CAFÉIÈRE ET DE LA CACAOYÈRE TOGOLAISES

Thierry RUF\*

Communication présentée au séminaire Économie Rurale du CIRAD — Septembre 1984 —

*Ce texte constitue une synthèse de la contribution de G. PONTIÉ de l'ORSTOM et de T. RUF à l'évaluation de la SRCC (Société nationale pour la rénovation et le développement de la cacaoyère et de la caféière togolaises), évaluation pilotée par J.M. FUNEL, pour le compte du Ministère des Relations Extérieures (1984).*

*L'auteur remercie A. GUILLONNEAU pour l'aide précieuse apportée au dépouillement et à l'analyse de l'enquête sur 650 familles. G. PONTIÉ souscrit amicalement à ce texte qui rend compte plus particulièrement de la confrontation entre les résultats physiques du projet et les informations sur la société rurale concernée.*

### RÉSUMÉ

La démarche d'évaluation a posteriori d'un projet de développement doit être plus large qu'un inventaire économique comparant une situation de référence avant projet et un bilan après projet. Celle proposée ici pour la rénovation de la caféière et cacaoyère togolaises illustre la volonté de la Mission d'Évaluation du Ministère des Relations Extérieures de procéder par des analyses de compréhension des diverses réponses paysannes à l'intervention extérieure.

Ceci implique d'examiner successivement :

1. Comment l'économie de plantation a structuré la société rurale avant le projet ;
2. Comment a été élaboré le dispositif du projet ;
3. Quels résultats ont été obtenus, et interprétés par les responsables du projet ;

... et d'organiser entretiens et enquêtes légères pour expliquer l'échec de la replantation de la cacaoyère et le relatif succès de la replantation caféière.

### SUMMARY

The process of retrospective evaluation of a development project should be broader than a simple economic comparison between a reference point and a post-project situation. The process here proposed for the renovation of the coffee and cocoa plantations in Togo exemplifies the intention of the Evaluation Mission from the Ministry for Foreign Affairs, of carrying out studies in order to understand the farmers' various answers to outside intervention.

This implies considering successively :

1. How the plantation economy has structured the rural society before the project ;
2. How the project plan of action has been set up ;
3. What results have been obtained and interpreted by those in charge of the project,

... and organizing interviews and quick surveys to account for the failure of the cocoa replantation and the relative success of the coffee replantation.

### RESUMEN

El proceso de la evaluación a posteriori de un proyecto de desarrollo debe ser mas amplio que un inventario economico que compara una situación de referencia antes del proyecto y un balance después del proyecto. El proceso que se propone en este documento en materia de renovación de la producción de café y de cacao en el Togo, ilustra la voluntad de la Mision de Evaluación del Ministerio de Relaciones Exteriores de proceder mediante analisis de comprensión de las diferentes repuestas campesinas a la intervencion exterior.

Esto implica el examen sucesivo de 3 puntos :

1. Como la economia de plantación estructura la sociedad rural antes del proyecto ;
2. Como se elaboró el dispositivo del proyecto ;
3. Cuales fueron los resultados obtenidos, e interpretados por los responsables del proyecto ;

... y la organización de diálogos y encuestas simples para explicar el fracaso de la replantación de los campos de cacao y el éxito relativo de la replantación de los campos de café.

Porter un jugement sur les actes et les résultats d'une société de développement, en un mois de mission et deux ou trois mois de réflexion et de rédaction, semble être un gageure dans le monde de la recherche. L'opération d'investigation rapide est incompatible avec les traditions de l'enquête longue, dense, minutieuse dans ses phases de préparation, de réalisation et d'interprétation. L'évaluation exclue donc, a priori, une méthode itérative de recherche. La notion d'évaluation elle-même est soumise à controverse, tant dans sa conception, où

dominant souvent les «comptes», que dans son acceptation par les responsables techniques du projet, qui la perçoivent parfois comme un processus d'«inquisition». Dans bien des cas, des chercheurs sociologues ou économistes redoutent alors de devoir justifier un «sabotage» en réalité décidé dans d'autres sphères, politiques ou financières.

L'évaluation est donc rejetée vers les bureaux d'étude ou les «free-lances». Or cet exercice difficile et périlleux nous (1) a été proposé par la Mission d'Évaluation de M.

\* ORSTOM/CIRAD — Département Systèmes Agraires. B.P. 5035 MONTPELLIER Cedex.

(1) Claude RAYMOND, Économiste SEDES — Guy PONTIÉ, Sociologue ORSTOM, Thierry RUF, Agro-économiste ORSTOM-CIRAD.

Fonds Documentaire ORSTOM



010009826

FREUD (2), en juin 1983, mission qui fait très souvent appel à des chercheurs dans les domaines de la sociologie et de l'agronomie, afin de ne pas se cantonner dans les résultats financiers ou les effets économiques du projet sur les filières et ses divers agents. Il s'agissait de comprendre les résultats obtenus depuis 1971 par la S.R.C.C., après deux phases de financement de la replantation de la caféiculture et cacaoiculture togolaises, et, plus précisément, d'expliquer le relatif succès du volet café et l'échec du volet cacao.

J.M. FUNEL et J.P. SCHULMAN (1985) ont décrit les fondements de l'évaluation a posteriori et les méthodes d'investigation qui en résultent. Ils soulignent, en particulier, que « l'évaluation est une identification puis une recherche d'explication des résultats de l'opération qui passe par l'interprétation de la confrontation opération / paysan ». C'est donc là que l'agronome et le sociologue doivent collaborer, et, par leur diagnostic, intéresser les chefs d'opération et chefs de projet souhaitant comprendre les réponses paysannes à leurs actions.

Dans le cas de la SRCC au TOGO, l'étude de la confrontation milieu-projet a été organisée à partir du constat suivant : L'intervention du projet de replantation intervient dans un milieu rural qui s'est déjà bien structuré dans l'économie ancienne de plantation. Il ne s'agit pas d'une nouvelle activité ou d'une nouvelle culture inconnue par les paysans au départ. Ces différenciations peuvent être appréhendées dans l'aménagement de l'espace, visible aux échelles sous régionales (secteurs d'intervention du projet) et locales (terroirs villageois), et dans l'organisation sociale et économique des villages.

La méthode employée comprend 4 volets successifs permettant d'évaluer les effets de l'économie des plantations sur les terroirs et les rapports sociaux, de rechercher la logique paysanne, d'établir la chronologie des résultats physiques, enfin, à partir d'indicateurs bien choisis, d'émettre des hypothèses répondant aux questions de départ : où plante-t-on ? qui souhaite replanter avec quels objectifs de production, quelle mobilisation du travail ? et quelles incidences a la sécheresse sur l'activité de plantation et sur l'activité vivrière.

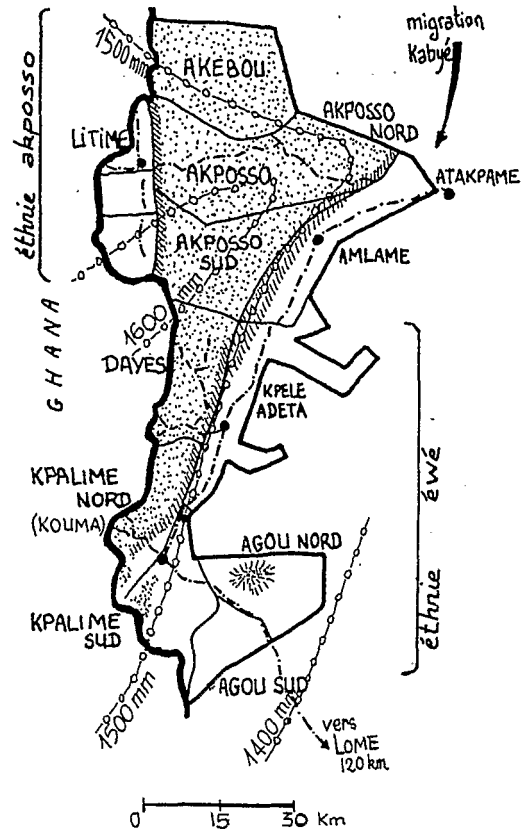
## I — LA RÉGION CAFÉIÈRE ET CACAOYÈRE AVANT L'INTERVENTION DE LA SRCC (1970)

Il était donc important, dans le premier volet de l'évaluation, de repérer, avant l'installation de la SRCC (1971) et sur la base d'études réalisées dans les années 1960-70, les effets de l'économie de plantation sur les terroirs et les rapports sociaux, tant au niveau du foncier, que du travail et de la distribution de la richesse (d'autant plus que la SRCC, en forgeant ses modèles de replantation, ne s'en était pas préoccupée).

### 1. Un espace forestier complètement transformé par l'économie de plantation

Au TOGO, le climat subéquatorial bimodal propice à l'agro-foresterie n'intéresse qu'un espace limité, correspondant à la partie Sud de la chaîne de l'Atakora, soit environ 7.000 km<sup>2</sup>. Les plateaux dont l'altitude varie de

500 à 1.000 mètres reçoivent en année normale 1.600 mm de pluie, tandis que la plaine d'Atakpamé-Kpalimé est moins arrosée 1.300-1.400 mm, ce qui est déjà une situation limite par rapport aux exigences des plantations pérennes (carte n 1).



- Frontière
- Limite secteur SRCC
- - - Routes goudronnées
- ○ ○ Isoyètes
- ▤ Zones de plateaux
- ▩ Escarpements

CARTE N°1

Avec une densité de population allant jusqu'à 80 habitants au kilomètre carré, pratiquement toute la forêt primaire a disparu. Ne subsistent encore, par endroits, que de longues jachères arbustives, et des plantations plus ou moins entretenues : les cacaoyères en plaine ou dans les vallées, les caféières sur les coteaux.

Nous distinguerons 4 principaux types de mise en valeur :

- La plaine du LITIME est entièrement vouée à la cacaoiculture, les parcelles vivrières y sont rares ;

(2) Ministère des Relations Extérieures, Coopération et Développement, 20 rue Monsieur — 75007 PARIS

- Les plateaux de la KOUMA, DAYES, AKPOSSO et AKEBOU : le cacaoyer est situé plutôt dans les bas-fond, le caféier sur les coteaux où l'on trouve également des parcelles vivrières et des réserves foncières qui sont en fait des forêts secondaires. Les hauts de plateaux sont des savanes exploitées par des troupeaux de bovins, et sur lesquelles on rencontre aussi du vivrier ;

- La plaine d'AMLAME-ADETA où le vivrier prédomine avec quelques parcelles de café (du cacao sur le bord du plateau) et du coton ;

- La plaine d'AGOU-KPALIME plus complexe avec café, cacao, arbres fruitiers et vivriers imbriqués, plus ou moins importants selon les villages.

## 2. L'histoire de l'économie de plantation : un étonnant rapport social entre autochtones ; le métayage

A partir de l'expérience acquise avant 1914 dans les plantations de la Gold Coast britannique, où ils travaillaient comme manoeuvres, des éwés de la région de Kpalimé-Agou commencèrent à planter des cacaoyères avec succès. Après 1914 l'administration coloniale française essaya d'introduire du café (canéfora de la station béninoise de Niaouli) mais se heurta à une forte résistance jusqu'en 1940. En effet jusqu'à cette date seule la cacaoyère intéressait les planteurs qui l'installèrent partout où c'était possible (et notamment dans la plaine du Litimé et celle d'Agou). Cependant la limite à l'extension de la cacaoyère était, dès 1920, le manque de force de travail des autochtones éwé au Sud, des akposso au Nord de la région. Or, dès cette époque, des migrants Kabyé essaient de trouver du travail dans les plantations.

Le rapport salarial qui aurait pu s'instaurer durablement entre Kabyé et Ewé- ou Akposso-akposso, est en réalité transitoire. Il y a probablement deux raisons à cela : Les Kabyé ne cherchaient pas forcément un emploi durable et revenaient fréquemment dans leur village d'origine. Et le rythme de plantations souhaité par certains autochtones ne pouvait être atteint par ce type de rapport, car il était sans doute trop coûteux de payer

au moins 7 années de manoeuvres avant d'avoir la première récolte.

Ils proposent alors un statut original aux migrants : le métayage «Dibi ma dibi». Le Kabyé assure la défriche forestière, réalise la plantation, l'entretient jusqu'à ce qu'elle atteigne son optimum de production. A ce stade, il reçoit, de droit, l'usufruit de la moitié de la plantation. Pour être sûr que le Kabyé ne rompe pas le contrat et s'en aille lorsqu'il n'est plus possible de cultiver les plantes vivrières intercalaires sous les jeunes cacaoyers, l'autochtone met à sa disposition une terre vivrière dans l'espace vivrier du village ou du clan.

Après le partage de la plantation, l'autochtone gère sa partie soit directement, soit par l'intermédiaire d'un autre métayer, mais avec un statut moins favorable, puisque ce dernier n'a pas eu l'effort de sa mise en place. Ce statut «Aboussa» est bien connu au Ghana et dans l'Est de la Côte-d'Ivoire. Le métayer entretient la plantation, fait la récolte, l'écabossage et assure la fermentation des fèves, mais deux tiers du produit sont remis au possesseur de la plantation.

Après 1940, les planteurs vont s'intéresser au café niaouli et adopter un système comparable. Trois facteurs expliquent cette nouvelle stratégie :

Il y a saturation des «terres à cacao».

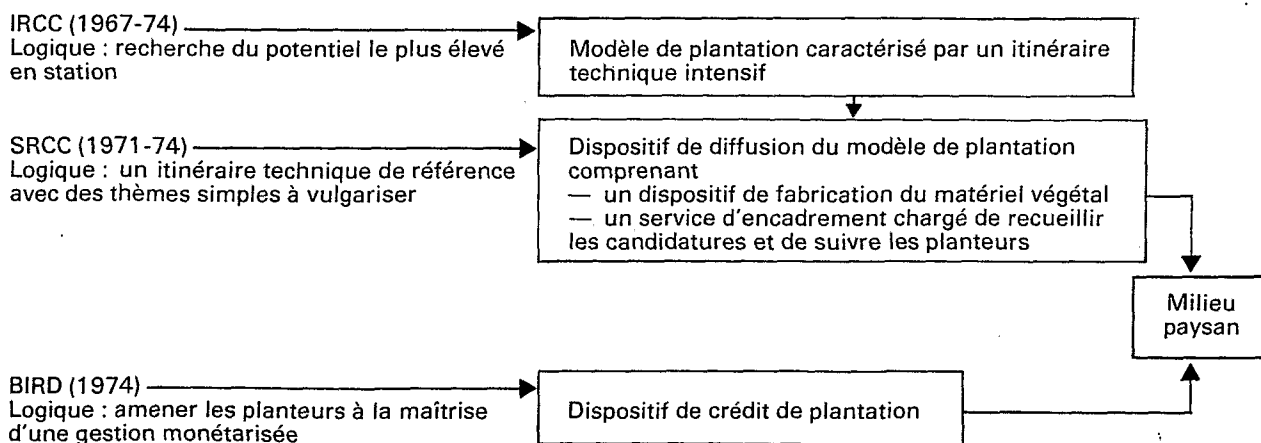
Une nouvelle génération d'autochtones doit planter pour disposer de ses propres revenus, leurs pères conservant ceux du cacao.

Le prix du café devient incitatif, l'administration donne des aides financières, et le flux de migrants reste toujours très fort.

Bien entendu, le processus de conquête des terres forestières n'a pas été mené au même rythme par les familles, les clans, les villages, selon l'accès à la terre et la capacité à s'octroyer les services des métayers, le désenclavement... Les 65.000 hectares de cacaoyères et 40.000 hectares de caféières plantées sont inégalement répartis.

En 1970 leurs âges, leurs modes exploitations, leurs productivités sont très diverses, et certainement méconnues lors de la création de la SRCC.

TABLEAU 1  
LE DISPOSITIF SRCC



## II — L'INTERVENTION DE LA SRCC : UN PROJET TECHNICISTE ET PRODUCTIVISTE

Le deuxième volet de l'évaluation repère quelle logique est visée à travers un modèle technique, comment est-il élaboré et validé, et quels dispositifs d'incitation, de diffusion ou de pression est mis en place au début de la phase opérationnelle de replantation (1975), puis comment évoluent ces dispositifs.

### 1. La création de la SRCC

L'Institut Français du Café et du Cacao avait commencé en 1967 des travaux fondamentaux sur la physiologie et le parasitisme du cacaoyer, à une époque où le swollen shoot était responsable de la destruction de nombreuses plantations. Le vieillissement des arbres, les attaques de capsides, le manque d'entretien sur les plantations furent parmi les raisons invoquées pour créer en 1971 la SRCC, et lui donner mission de **rénover les plantations** par tous les moyens disponibles ou à rechercher. Pendant quatre ans, la SRCC va effectivement tenter de multiplier les expériences allant du conseil aux planteurs pour régénérer leurs plantations aux essais de replantation avec du matériel végétal sélectionné. En 1975, les bailleurs de fonds, Banque Mondiale, Caisse Centrale de Coopération Économique, Fonds d'Aide et de Coopération, et le gouvernement togolais fixent brutalement des objectifs de replantation **selon des normes précises** : 4.000 ha de caféiers, 4.400 ha de cacaoyers. Les trois éléments qui forment l'ossature du nouveau projet, dit SRCC I, reposent sur des **logiques bien extérieures au monde paysan**, comme le monde le tableau 1. Il est vrai qu'en 1975 on ne connaît pratiquement rien des logiques paysannes.

### 2. Les modèles de plantations

#### □ Le modèle cacaoyer

La méthode jugée la **plus performante** est la suivante : abattage de la vieille cacaoyère puis création d'un ombrage temporaire pour les jeunes cacaoyers par le bananier plantain, enfin utilisation d'un hybride d'un clone amazonien et d'un clone amelonado qui permet de raccourcir la période critique de l'implantation (période durant laquelle les frondaisons se rejoignent et l'auto-ombrage est assuré) et qui a un potentiel élevé de production (1.800 kg/ha en station). Et pour réussir la plantation, il est indispensable de bien l'entretenir.

Cette méthode est préférée à celle de la replantation sous vieille cacaoyère. L'IRCC considère en effet qu'il y aura concurrence entre systèmes radiculaires et qu'il faut du «jugement» pour régler l'ombrage en supprimant progressivement les vieux cacaoyers. Elle oppose cette «**méthode de cultivateurs moyens**» à la première dite des «**très bon cultivateurs**». En supposant l'itinéraire technique bien respecté, la nouvelle plantation commencera à produire dès la **cinquième année**.

#### □ Le modèle caféier

La méthode de plantation adoptée est la suivante :

abattage de l'ancienne plantation ou de la végétation forestière, puis plantation en lignes à partir de plants issus de clones variés à haut potentiel de production (1.500 kg/ha). Ces plants sont soit délivrés directement par la SRCC, soit issus de pépinières villageoises ayant reçu des boutures de la SRCC.

Une culture intercalaire vivrière entre les rangs (maïs ou riz) est tolérée, enfin épandage d'engrais, et entretien régulier de la plantation (sarclage, arcures, paillage, etc...).

Si l'itinéraire technique de référence est respecté, la première production sera obtenue dès la **troisième année**.

### 3. Conséquences des méthodes choisies

Le passage direct, du milieu contrôlé de la recherche agronomique au milieu réel agro-écologiquement diversifié, s'opère assez mal chez les premiers planteurs volontaires en 1974-75. Deux tiers des plantations ont été réalisés sur d'anciennes parcelles vivrières. Seulement 15 % des superficies ont été véritablement replantées à partir d'anciennes caféières, avec une superficie moyenne de 0,2 ha par planteur. Or la réponse technique de la SRCC est d'intégrer dans son fonctionnement un aspect sélectif strict : pas de plantation de caféiers sur des jachères vivrières ; elle définit les tâches de l'encadrement rapproché des planteurs, qui préfigurent déjà des difficultés que le Projet rencontrera.

D'une fonction de conseils aux paysans, la vulgarisation passe à une **fonction de sélection et de contrôle des paysans**. Or en 1974/75, il est légitime de penser que les premiers planteurs ont testé le matériel végétal qu'on leur offrait là où un échec aurait des conséquences minimales sur leur système de production, c'est-à-dire sur jachère vivrière. La SRCC a ainsi oté à tout nouveau planteur la possibilité d'expérimenter ses modèles sur une **petite échelle** et avec un **risque acceptable** par lui.

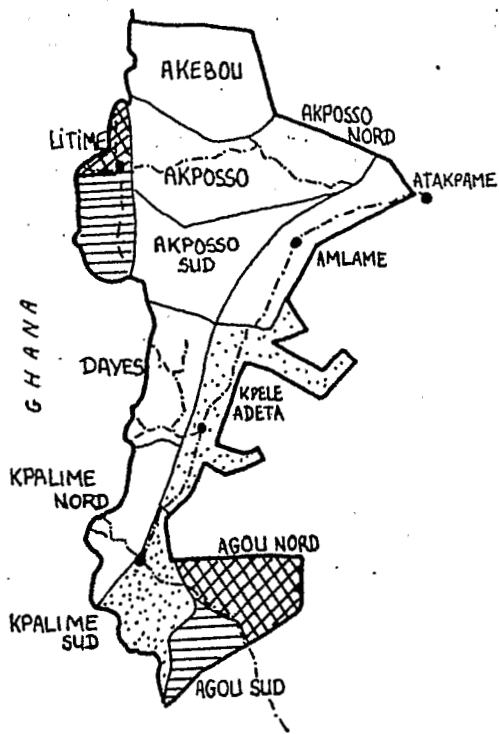
Le service d'encadrement va recevoir dans l'accomplissement de ses fonctions, l'aide apportée par le **dispositif de crédit de plantation**. En effet, celui-ci ne joue pas seulement par l'aide financière compensant les pertes de récolte après arrachage des vieilles plantations. Il devient un **point de passage impossible à éviter**, si un planteur veut accéder au matériel végétal sélectionné. L'encadrement utilisera l'échelonnement des versements en espèces pendant les trois ou quatre premières années de plantation **pour contraindre de manière collective les planteurs en groupement à suivre un itinéraire technique intensif**.

Le dispositif de crédit prévoit également le début des remboursements la quatrième année pour le café, la cinquième pour le cacao : il est donc calqué sur les résultats obtenus en station agronomique, c'est-à-dire sur une entrée précoce en production. Chez les paysans, cela ne se vérifiera pas toujours.

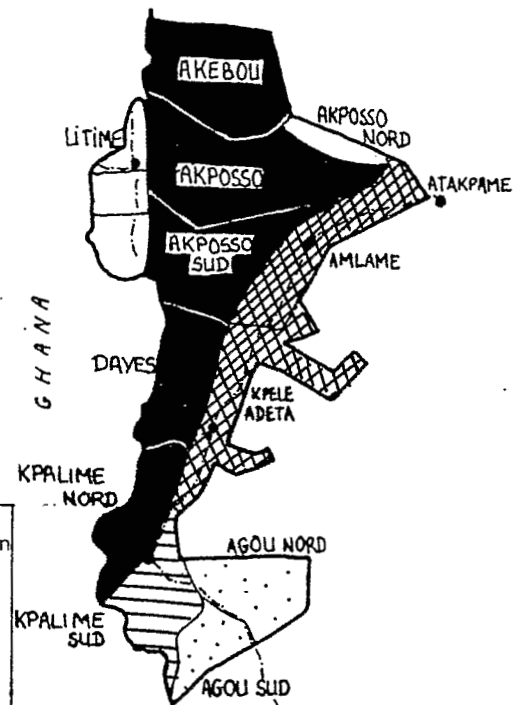
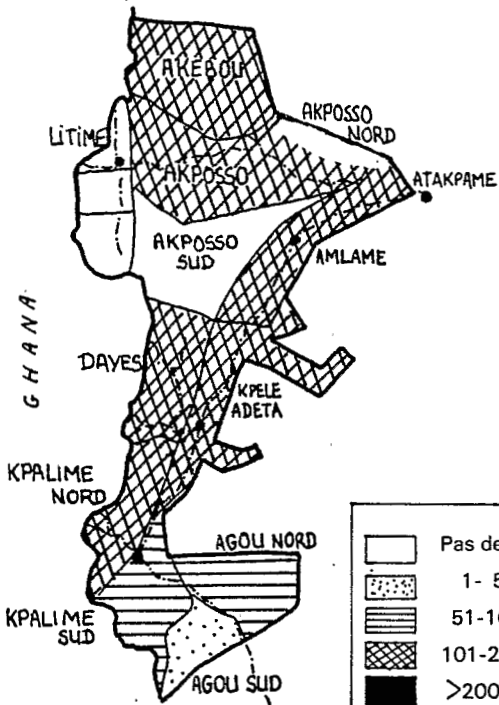
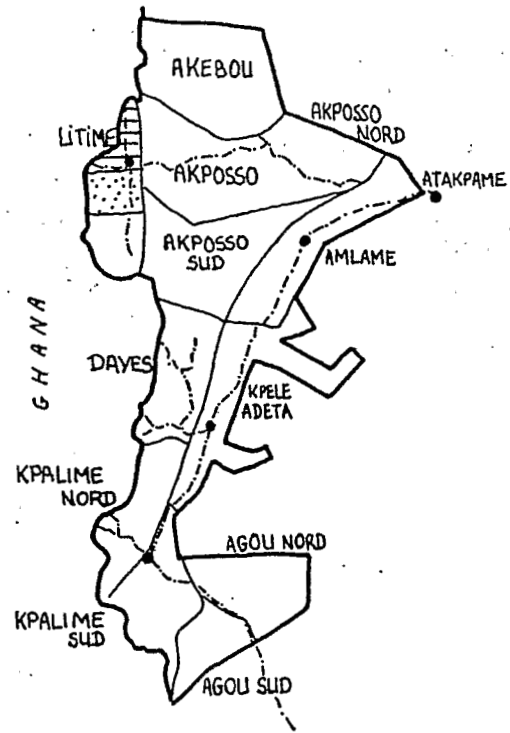
## III — LES RÉSULTATS PHYSIQUES DE LA REPLANTATION

Le troisième volet consiste à établir une **chronologie des résultats physiques** du projet, par secteur d'intervention, et à mettre en correspondance l'apparition de mauvais résultats avec l'évolution des dispositifs, une

Cacao SRCC 1975-1979



Cacao SRCC 1980-1983



	Pas de replantation
	1- 50 ha/an
	51-100 ha/an
	101-200 ha/an
	>200 ha/an

Café SRCC 1975-1979

Café SRCC 1980-1983

CARTE N°2

PARTICIPATION DES SÈCTEURS AUX PROGRAMMES SRCC DE REPLANTATION

sorte de durcissement ou de radicalisation dans le cas de la SRCC jusqu'en 1983 (cf. carte n° 2).

### 1. L'échec des replantations de cacaoyers, malgré les mesures autoritaires d'abattage

La SRCC a axé son intervention sur les plaines du Litimé et d'Agou, qui semblaient constituer l'essentiel de la cacaoyère togolaise. Dans la plaine d'Agou, les plantations touchées par le Swollen shoot avaient été abattues et les candidats procédaient à leur remplacement. Mais dans le Litimé la maladie ne sévissait pas. L'absence de candidat à la replantation amenait dès 1977 la SRCC, avec l'appui du Gouvernement, à imposer l'abattage obligatoire. Les notifications parviennent aux planteurs résidents dans la plaine. Si elles ne sont pas suivies d'effet, une équipe de la SRCC se charge du travail.

Les campagnes d'abattage sont très mal perçues. Une partie des parcelles est «détournée» vers le vivrier. En 1980 seulement 1.700 hectares sur 4.400 prévus ont été plantés avec plus ou moins de réussite. Car la sécheresse affecte particulièrement les jeunes cacaoyers, victimes de la dessiccation ou du feu. La SRCC abandonne alors la manière forte (1981). Elle imagine un contrat de métayage apparemment plus favorable aux métayers mais, ni eux, ni les propriétaires ne l'acceptent. La méthode de replantation est elle-même remise en cause ; après quelques hésitations, il est décidé de l'abandonner au profit de la plantation sous vieille cacaoyère (1983). Le nombre de candidat est encore plus faible. La Banque Mondiale souhaite l'abandon du volet cacaoyer (3).

### 2. La réussite mitigée de la replantation du caféier

En effet, une certaine satisfaction saisit la SRCC dans les années 75-79 qui peut se permettre de refuser des candidats. On plante pratiquement partout dans les dix secteurs concernés sur des parcelles forestières ou d'anciennes plantations. Mais une première sécheresse en 1977-78 et des entretiens plus ou moins fréquents touchent de manière différentielle les divers secteurs et les différents blocs et parcelles. Une plantation sur deux ne donne pas satisfaction, tandis que l'endettement progresse. On assiste alors à une radicalisation de l'encadrement. Un service de vulgarisation «musclé» est rendu autonome et se charge d'une sélection accrue basée sur le comportement passé individuel et collectif. Certains villages, groupements et planteurs sont exclus de l'accès à de nouvelles plantations sous crédit. En 1983/1984 la superficie plantée décroît globalement. Dans les secteurs de montagnes les planteurs maintiennent un haut rythme, tandis que dans la plupart des zones de plaine, ils ont abandonné. Les plantations ont d'ailleurs subi de plein fouet la sécheresse exceptionnelle de 1983 qui succède à deux mauvaises années. Cependant de nouveaux comportements apparaissent comme la replantation non contrôlée par la SRCC, à partir de semences F1 issus de clones des plantations nouvelles.

Il est particulièrement étonnant (mais peut-être significatif de ce type de projet) que jusqu'en 1983 aucune étude sérieuse n'ait été faite sur les exploitations agri-

coles de la région et la place des plantations dans leurs systèmes de production. Jusqu'à cette date la SRCC ne raisonne qu'en terme de planteurs et parcelles sans chercher à comprendre les stratégies et les contraintes que vivent les différentes familles, dont beaucoup cherchent à résoudre les problèmes vivriers avant tout, puisque la sécheresse affecte bien évidemment ces cultures. Cette situation se traduit par des priorités de travail, des dépenses pour assurer la soudure alimentaire et ceci a des conséquences logiques sur la conduite des plantations. Fallait-il pour autant considérer ces familles comme de mauvais planteurs et de mauvais payeurs à bannir des futurs programmes ?

## IV — ÉTUDE DE LA DIVERSITÉ DES SYSTÈMES DE PRODUCTION DANS DIFFÉRENTS SECTEURS

Constater que les secteurs d'intervention ne réagissent pas de la même manière et au même rythme permet d'orienter le 4<sup>ème</sup> volet et en particulier les entretiens avec les planteurs menés par l'agronome et le sociologue dans des villages choisis dans 12 secteurs. Ces entretiens débutent en général avec la réunion du conseil des anciens qui précisent les conditions historiques de l'implantation et du développement de la caféière et cacaoyère, et les transformations sociales (règles d'appropriation de la terre, rapports de travail entre villageois et allochtones, sous forme de métayage «Dibi ma dibi» avec partage de la plantation, période de richesse et de transformation de l'habitat, scolarisation, etc...). Ensuite viennent des entretiens chez divers planteurs autochtones ou non, riches ou pauvres, adhérents ou non à un programme de replantation de la SRCC, où sont évoqués leur passé, où est décrit l'ensemble de leurs activités qui ne se limitent généralement pas à la plantation, les difficultés qu'ils rencontrent, leur jugement sur le modèle de replantation et l'écart entre l'itinéraire technique préconisé et le leur. Dans la mesure du possible, un compte de plantation est élaboré.

Ces informations permettent en fin de mission de faire réaliser par l'encadrement une enquête rapide sur un échantillon tiré au hasard de 650 planteurs répartis dans les 12 secteurs, avec une vingtaine d'indicateurs sur la structure des familles, sur les différentes activités agricoles et les superficies exprimées dans les systèmes locaux de mesure, sur les modes d'exploitation et sur les problèmes spécifiques du vivrier (durée de culture, durée de jachère). Ces données associées aux enquêtes directes et confrontées aux résultats physiques dans les secteurs permettront d'émettre des hypothèses quant aux stratégies de replantation des groupes de familles, et à leur représentativité.

### 1. Le cas particulier du Litimé, lieu d'échec de la SRCC

Le Litimé se distingue des autres zones par sa quasi-monoculture cacaoyère. La région ne peut être appréhendée comme isolée des plateaux dans la mesure où une grande partie des terres est détenue depuis longtemps par des propriétaires absentéistes, résidant à Akposso, Akebou, Dayes ou même ailleurs.

L'enquête sur les planteurs cacao SRCC montre que c'est une région «ouverte» sans dominante ethnique ; Akposso, Ewe, Kabyé, Kotokoli et diverses autres ethnies y sont représentées. Le Litimé semble être une palette

(3) Volet effectivement abandonné en 1985

de multiples statuts fonciers : il y a pour dix planteurs :

- 5 à 6 propriétaires le plus souvent Akposso ou Ewe,
- 2 à 3 propriétaires-métayers,
- 2 métayers.

Cette plaine d'effondrement dominée à l'Est par le plateau Akposso est devenue, entre les deux guerres mondiales, un véritable «eldorado» du cacaoyer avec un brassage d'éthnies, une course au défrichement, à l'appropriation des terres allant même jusqu'aux ventes de domaines fonciers. Il s'est constitué de grandes propriétés (ici le mot correspond bien à une appropriation définitive) à la faveur du système de métayage «Dibi ma dibi» qui prévoyait le partage foncier après la réussite de la plantation.

Après la période de plantation (1920-40), est venue la période d'exploitation en utilisant toujours des métayers mais avec le statut d'Aboussa (partage 1/3 récolte pour le métayer) pris soit par les premiers métayers «Dibi ma dibi», soit par de nouveaux migrants. C'est l'enrichissement effectif de la région ; l'habitat se modernise et la scolarisation devient générale. Puis vient la période de déclin, de vieillesse des plantations et de départ d'Aboussa vers d'autres activités, notamment celle de plantation de café. Les propriétaires de plantation trouvent un autre statut à la faveur de l'arrivée de nouveaux migrants, les Kotokoli du Nord du pays : le «Kutukuano» ne saurait être assimilé au statut de métayer : sa fonction sera simplement d'assurer un rapide entretien et de

TABLEAU 2

RÉSULTATS SYNTHÉTIQUES DE L'ENQUÊTE SUR 70 FAMILLES DU LITIMÉ TOUCHÉE PAR LA REPLANTATION

Groupe	Classe	Nb de cas	Superficie cacao (ha)	Mode d'exploitation	Besoins alimentaires couverts par leurs parcelles vivrières	Participation à la SRCC
PROPRIÉTAIRES	Très grand	3	50 ha	Kutukuano	largement ouvert	très faible ou nulle
	Grands sans café sur plateau	5	13-27 ha	Kutukuano sur vieilles plantations Dibi ma dibi sur SRCC sans partage de terre	largement couvert	très faible ou faible
	Grand avec café sur plateau Ahposso	4	13-27 ha	idem	largement couvert	très faible sur cacao mais très forte sur café
	Moyens	13	6-11 ha	5/13 force de travail familiale élevée (faire valoir direct)	couvert en partie grâce à l'arrachage de vieille cacaoyère	assez forte
				4/13 force de travail familiale faible Métayage Dibi ma dibi avec partage de terre	juste couvert	faible (imposée)
			2/13 avec café sur le plateau	couvert	faible sur cacao (imposée) forte sur le café	
Petits	12	5 ha	faire valoir direct ou kutukuano	juste couvert	faible ou forte mais toujours imposée	
PROPRIÉTAIRES METAYERS	Moyens	7	5-10 ha	FVD sur leur plantation ancienne.obtiennent le statut Dibi ma dibi avec partage de terre chez plusieurs patrons	couvert anciennement	forte grâce aux abattages chez les autres
	Petits	10	5 ha		non couvert sans le vivrier intercalaire du cacao	le cacaoyer est secondaire
METAYERS	Petits	15	6 ha	2/3 obtiennent le statut dibi ma dibi avec partage de la terre 1/3 ne l'obtient pas	no couvert sans le vivrier intercalaire	le cacaoyer est secondaire

récolter les cabosses pour une rémunération très faible : le septième de la valeur de la récolte.

C'est dans ces conditions que la SRCC intervient. L'enquête rapide sur 70 familles du Litimé montre qu'en 1983 une gamme très diverse d'exploitations existe de la petite à la très grande, avec des statuts très différents, présentés dans le tableau 2.

Parmi les raisons que l'on peut avancer pour expliquer les difficultés rencontrées dans le Litimé, il y a :

1 — Une **volonté des grands propriétaires** de ne pas se lancer dans la replantation qui ne pourrait être faite que par des métayers exigeant une garantie sur les partage des terres.

2 — Une **contradiction des doubles-propriétaires** (plateau-Litimé) dont la stratégie actuelle est la replantation de café robusta, et qui comme les précédents, ne veulent pas perdre le contrôle sur le foncier dans le Litimé.

Ceci est d'autant plus fort que le Litimé est sans doute la région où l'appropriation est ancienne, et qu'il n'y a pas de conflit sur l'appartenance de telle ou telle vieille plantation improductive entre deux villageois. Seul peut jouer le système de mise en gage de plantations de certains propriétaires auprès de créanciers, mais il semble que cela concerne les arbres et pas la terre. Par conséquent, un propriétaire débiteur peut avoir intérêt à abattre les arbres.

3 — Lorsqu'il y a abattage chez un planteur qui a une **superficie importante** avec une **force de travail faible**, celui-ci ne peut plus faire face à la replantation sans remettre en cause son appropriation définitive de la terre, sauf s'il dispose de vivrier supplémentaire susceptible d'attirer un métayer. Dans ces conditions, celui-ci peut accepter un contrat «Dibi ma dibi» sans partage de la terre. Dans le Litimé, ces cas sont rares.

4 — Si l'abattage a lieu chez un **propriétaire de superficie moyenne**, et si celui-ci dispose d'une force de travail familiale importante, il peut faire face en mobilisant, sans doute un peu plus, la famille au travail. Si, au contraire, sa force de travail est réduite, il se voit contraint de confier la replantation à un métayer en lui promettant le partage de la terre.

5 — Si l'abattage a lieu chez un **petit propriétaire**, la proportion abattue est souvent très importante et la SRCC a fragilisé des systèmes de production au point de rendre l'échec catastrophique.

Les propriétaires métayers et les métayers profitent des abattages pour imposer aux propriétaires l'ancien contrat «Dibi ma dibi» avec partage des terres, mais leur objectif peut être avant tout d'assurer la couverture des besoins vivriers de leur famille.

Le redémarrage de la cacaoyère togolaise est donc conditionné par la **sécurisation alimentaire de toute la plaine**, et par le **retour au contrat traditionnel** entre propriétaire et métayer. Encore faudrait-il **valider techniquement** les modèles de replantation proposés aux uns et aux autres.

## 2. Les secteurs caféiers qui participent au programme de replantation SRCC

### a) AKEBOU : des nouveaux pionniers du robusta

Akebou est un plateau situé au Nord du plateau d'Ak-

posso. C'est dans cette zone que la SRCC a rencontré le **plus de succès** avec près de 1.500 hectares de robusta plantés entre 1975 et 1983 : C'est une région «fermée» où règne l'ethnie Akebou. Le plateau est resté longtemps à l'écart des voies de communication modernes. Pour dix planteurs, il y a :

- 8 propriétaires dont un à deux le sont dans deux secteurs (Akebou et Litimé). Ils sont tous Akebou.
- 1 propriétaire métayer Akebou ou allochtone,
- 1 métayer allochtone, Kabye ou autre.

Le plateau Akebou apparaît dans les enquêtes comme un ensemble de familles peu nombreuses, **sans stratégie de scolarisation** poussée et de **migrations urbaines** y sont importantes... D'ailleurs, le recours à une force de travail extérieure est rare et sous la forme de journaliers. Cependant, certaines allochtones ont pu s'installer en obtenant des terres sous la forme du «Dibi ma dibi» prévoyant le partage foncier.

La **faible pression foncière** apparaît dans l'étude des jachères : la pratique habituelle dans la très grande majorité des enquêtes est une durée de jachère longue (5 à 8 ans) permettant sans doute une bonne reproduction du système vivrier.

Les unités de production enquêtées ne sont pas pour autant homogènes quant aux superficies cultivées et aux réserves appropriées : diversité des superficies totales annoncées par les enquêtés et des systèmes de plantations (présence ou absence de vieilles plantations de cacao, de Niaouli ou des deux).

En ce qui concerne les **propriétaires**, il faut souligner l'importance jouée par le cacao, non pas tant par la sécurité éventuelle du revenu complémentaire actuellement limité, mais parce que la plantation d'une parcelle a permis en leur temps à des planteurs de se différencier des autres membres de leur société. En effet, les ressources du cacao ont sans doute rendu possible une extension foncière par le café niaouli, sur des espaces non appropriés. Ce fut admis par les autres du fait d'un statut social particulier. Ce statut social différent (c'est un «planteur de cacao») bénéficie probablement aux jeunes qui héritent de ces plantations. Cependant ces **différenciations ne s'accompagnent pas pour l'instant de fortes concentrations foncières individuelles**, comme cela a pu se faire au Litimé.

Quant aux **métayers et propriétaires métayers** peu nombreux, il y a des Akebou qui trouvent grâce à la SRCC l'occasion d'obtenir un contrat de métayage «Dibi ma dibi» avec partage de terre. Mais la difficulté doit résider apparemment dans le faible nombre de propriétaires décidant de ne pas exploiter directement leurs terres. En outre, ceux-ci n'ont pas une stratégie de plantation généralisée de robusta sur leurs terres, tant que le niaouli produit. Les propriétaires-métayers Akébou sont d'ailleurs localement en concurrence avec quelques Kabiés installés à l'époque du Niaouli, devenus détenteurs de leur plantation et recherchant d'autres contrats. Ils sont aussi en concurrence avec les nouveaux métayers d'ethnie Kabyé qui obtiennent le même statut, preuve que le secteur d'Akebou ne connaît ni pression foncière ni arrivée massive d'allochtones qui mettraient en péril les rapports sociaux établis.

Le secteur a donc été activement planteur de robusta dans le cadre d'une économie pionnière dont la caractéristique majeure semble être le **contrôle communautaire et autochtone des appropriations foncières**.



### b) DAYES : pression foncière et replantation dans un des vieux secteurs Niaouli

DAYES est un plateau situé à l'Ouest d'Adeta, au Nord du plateau de la Kuma (Kpalimé Nord). Le développement du café remonte aux années 1950 et suivantes. Dans l'enquête quantitative de 1983, il semble que ce promontoire soit une région «fermée» sur le plan de l'accès au foncier : les autochtones éwés sont majoritaires chez les planteurs SRCC, avec une minorité «Kabyé et divers».

Pour 10 planteurs SRCC :

- 6 sont propriétaires éwés,
- 1 est propriétaire métayer éwé,
- 3 sont des métayers autochtones ou allochtones.

C'est un secteur où dominent, chez les autochtones propriétaires, des petites familles (- de 9 personnes) et où les stratégies de scolarisation poussée et de migration urbaine sont présentes dans 4 familles sur 10. La scolarisation est plus élevée chez les éwés que chez les Kabyé. La densité de population est nettement plus forte que sur les plateaux Akposso et Akebou. D'ailleurs, la pression foncière s'exprime par l'absence de réserve forestière (c'est visible dans le paysage du plateau) et par des durées de jachère sensiblement moins longues que celles des plateaux du Nord — 3 à 6 ans au lieu de 5 à 8 ans. Les problèmes vivriers semblent donc plus aigus sur Dayes où il existe un projet de développement vivrier sans rapport direct avec la SRCC.

Comme à AKEBOU, le fait de posséder une cacaoyère témoigne d'un certain statut social ; mais ce qui distingue DAYES d'AKEBOU est l'ancienneté des plantations, et une certaine inégalité dans l'accès au foncier entre petits détenteurs de 5 hectares environ et grands gestionnaires de terres de plus de 15 hectares. L'engouement généralisé pour le Robusta de la SRCC provient, sans doute, du fait que les vieilles plantations Niaouli datent des années 1950, et qu'elles ne produisent plus, ce qui est aussi différent d'AKEBOU ; mais ceci n'explique pas tout.

Pour rétablir une rente satisfaisante, les grands propriétaires de DAYES sont intéressés par le robusta : ils ont été convaincus du bien fondé de la technique SRCC et des résultats qu'on pouvait attendre. C'est pourquoi ils veulent confier à des métayers la replantation, mais avec un statut de «Dibi ma Dibi» sans partage de terre.

Ne voulant bénéficier que de la rente, il propose aux métayers de ne prendre qu'un tiers de la production, mais avec la condition suivante : le métayer prend à sa charge le crédit qu'il rembourse sur les 2/3 de la production. Ce système ne plaît pas aux métayers qui auraient préféré obtenir un partage «normal 50/50» après remboursement du crédit (= partage des risques et si possible avec partage de la terre). Ils n'obtiennent pas satisfaction sur ce plan mais puisqu'il y a négociation, ils peuvent demander aux patrons une parcelle vivrière. Propriétaires-métayers et métayers sont donc très actifs dans le programme de replantation, d'autant qu'ils peuvent faire face aux travaux, puisque leurs enfants sont moins scolarisés que les éwés.

Chez les petites familles autochtones, l'intervention de la SRCC semble fournir l'occasion de remettre en cause certaines appropriations foncières faites à l'occasion de l'époque Niaouli. Des litiges fonciers naissent du fait qu'une vieille plantation improductive peut être considérée comme revenant au domaine foncier du clan originel. Dans ces conditions, n'importe quelle personne issue de ce clan pourrait décider de s'approprier cette

terre aux dépens d'une autre personne, en y installant une plantation de robusta. Ainsi la pression foncière, les incertitudes sur l'appropriation et la vieillesse des plantations Niaouli, expliquent largement que la SRCC ait réussi dans ce secteur une politique de blocs de cultures, tant chez les petits planteurs que chez ceux qui ont assuré autrefois leur leadership socio-économique et la constitution de domaines fonciers importants.

Cependant, les petits planteurs autochtones, jeunes pour la plupart, ont une force de travail faible, rencontrent des problèmes vivriers et adoptent une stratégie de «réappropriation» de terre par une ou plusieurs replantations SRCC, mais se trouvent justement dans une situation difficile pour suivre l'itinéraire technique préconisé.

Du coup les métayers apparaissent comme de meilleurs planteurs aux yeux de la SRCC.

### 3. Des secteurs qui ne replantent plus

#### a) KPALIME SUD : l'échec dû à la sécheresse et aux modes d'intervention de la SRCC

Situé au Sud de la ville de Kpalimé, ce secteur est principalement constitué de plaines et de quelques collines, qui sont d'ailleurs mises en valeur par la caféière et les cultures vivrières. La densité de population y est forte, et la pression foncière s'exprime notamment par les durées de jachères courtes, 3 ou 4 ans en général, avec des cas de cultures continues.

L'enquête quantitative montre qu'il s'agit d'une région «fermée» à dominante ethnique éwée. Il n'y a qu'une faible minorité Kabyé.

Pour 10 planteurs, on trouve :

- 6 propriétaires éwés,
- 1 propriétaire métayer éwé,
- 3 métayers le plus souvent éwés.

Le phénomène de migration urbaine joue fortement sur la faiblesse des forces de travail familiale (+ ou = 3 personnes dans 8 cas/10). Cependant, le recours à une force de travail extérieure, sous forme de journaliers, semble rare chez les propriétaires. Il faut dire que c'est un secteur où domine la petite propriété (<6 ha).

Il n'apparaît pas, dans ce secteur, de grands propriétaires fonciers. Situé à proximité du Ghana, beaucoup d'éwés de la région sont partis dans les années 1910 faire du manoeuvrage et sont revenus aux villages planter les cacaoyères. A Kpadafe, certains ont réussi à planter, en employant des manoeuvres allochtones (ex : chef de canton de Kapadafe en 1926) mais le système de métayage n'a pas été accepté sur le cacao (nous n'avons pas pu savoir pourquoi). Dans les années 1930, les administrateurs ont proposé le niaouli ; cependant les planteurs préféraient poursuivre avec le cacao qui réussissait bien. Finalement, le niaouli a commencé à être planté par petites superficies «pour voir» et seulement là où les paysans savaient que le cacao ne venait pas bien.

La scolarisation étant déjà très poussée, beaucoup d'enfants des planteurs de cacao sont devenus fonctionnaires et ont eu recours aux métayers «Dibi ma dibi» sans partage de terre. Avec des superficies importantes en cacao, les vieux planteurs refusent la replantation,

comme les plus jeunes qui ont hérité de ces plantations. «Quand le cacao ne donne plus» explique un vieux planteur, «on peut l'abattre pour faire du café, mais pour refaire du cacao, il faut prendre une forêt, parce que le cacao épuise l'eau de la terre... et ici il n'y a plus de forêt. De toutes façons, on sait que la replantation n'a pas réussi dans d'autres cantons. Les services agricoles sont venus pour conseiller d'abattre mais personne ne le fait».

Dans ces conditions, seuls ceux qui disposent de superficies de niaouli peuvent envisager une rénovation, mais les risques sont forts. La replantation est une stratégie partagée entre propriétaires absenteïstes (fonctionnaires) et métayers à la recherche de nouvelles parcelles vivrières. Elle apparaît comme une nécessité aux propriétaires autochtones résidants mais ceux qui disposent de force de travail faible et de superficies réduites sont accaparés par les problèmes vivriers à l'occasion des sécheresses de ces dernières années. Les échecs sur le cacao et le retard d'entrée en production des caféiers ont de graves conséquences sur les stratégies futures. Le crédit joue un rôle très négatif, surtout lorsque la puissance publique intervient pour en assurer le recouvrement. Les statistiques de replantation pour les années 81-83 montrent que dans les secteurs de KPALIME et d'AGOU, il y a un arrêt brusque des plantations cacao comme café, alors que dans la première période (75-80), les superficies replantées étaient importantes.

#### b) ADETA : sécheresse et manque de force de travail

Ce secteur est à cheval entre la plaine et le plateau de Dayes. Comme à Kpalimé, l'économie de plantation a débuté après 1900, sur la base du cacaoyer installé sur les terres les plus humides.

Ce n'est qu'après 1940, quand tous les sols propices au cacaoyer ont été plantés (4.400 ha environ), que la génération suivante a opté pour une stratégie caféière sur les coteaux forestiers en ayant partiellement recours (ou totalement) aux Kabyés venus du Nord (système «Dibi ma dibi» avec partage de la terre). A partir de 1960, le nombre de plantations niaouli diminue fortement jusqu'à devenir marginal au début de 1970.

L'enquête quantitative fait apparaître que c'est une région «ouverte» à dominante ethnique éwé et forte minorité kabyé.

Pour 10 planteurs, il y a :

- 7 propriétaires dont 1 allochtone,
- 2 propriétaires métayers autochtones ou allochtones,
- 1 métayer allochtone.

Région de passage, elle est aussi une région où les mouvements démographiques s'effectuent avec des flux importants, en témoigne la forte population Kabyée, mais aussi l'importance des stratégies actuelles de scolarisation et de migration urbaine (8 planteurs sur 10 ont des enfants scolarisés et 6 sur 10 en ont qui travaillent en ville).

L'action de la SRCC n'a porté que sur le café, avec une bonne réceptivité initiale, mais aussi de grandes difficultés, des échecs et des réussites, et des réticences vis-à-vis du remboursement du crédit.

Ces résultats hétérogènes ont amené la SRCC à des procédures d'exclusion de planteurs, de groupements, voire de villages entiers. Or il était possible d'examiner les conditions rencontrées par les planteurs

pour comprendre ces résultats.

La plupart des propriétaires se trouvent résider dans la plaine en particulier à proximité de la route principale. A l'époque des plantations de café niaouli, les éwés qui avaient pu planter du cacao ont poursuivi leur stratégie de conquête des terres en ayant recours aux migrants, notamment Kabyés : ils leur accordèrent **parcelle vivrière et partage de la terre**. Lorsque la SRCC intervient, la caféière niaouli est ancienne. Les enfants ayant hérité de plantations dont la rente diminue ont sans doute été intéressés par le robusta. Mais avec une force de travail plutôt faible (enfants scolarisés ou en ville), ils préfèrent assurer les replantations en établissant de nouveaux contrats de métayage avec les Kabyés. Il est probable qu'ils ne disposent plus, **du fait des héritages**, des superficies que leurs pères s'étaient appropriées et qu'ils ne sont pas prêts à perdre encore des terres. De leur côté, les Kabyés installés depuis longtemps n'accepteront un contrat sans partage de terre qu'avec une **compensation sur le plan vivrier**. C'est sans doute encore plus important pour les jeunes Kabyés qui s'installent depuis l'arrivée de la SRCC. Ainsi, les propriétaires ne trouveront pas de métayer Kabyé s'ils ne disposent pas de parcelle vivrière supplémentaire.

Dans ce cas, deux options se présentent :

1 — Ils n'entrent pas dans des programmes de replantation mais il est certain que leurs rentes disparaîtront à terme. Cette attitude est en fait plutôt celles des planteurs âgés.

2 — Ils veulent rétablir une caféière productive, mais sont obligés de payer des journaliers pour suivre l'itinéraire technique préconisé. Si leurs ressources ne dépendent que des vieilles plantations deniaouli, il est certain que la sécheresse des années 81-83 a des répercussions catastrophiques : elle retarde l'entrée en production des parcelles robusta et anéantit leur faible revenu issu du niaouli. Ils se trouvent incapables de faire face au remboursement du crédit et se voient exclus de toute future replantation alors que c'était leur stratégie. C'est le cas de propriétaires éwés.

Si leurs ressources dépendent surtout du vivrier, la sécheresse a une incidence sur le rendement des cultures en baisse, mais sans doute en partie compensée par la hausse des prix. En tous cas, le revenu de l'exploitation n'est sans doute pas nul et le retard d'entrée en production des parcelles robusta n'entraîne qu'un mauvais passage financier. Ce crédit peut être remboursé. C'est plutôt la situation des propriétaires métayers Kabyés.

#### CONCLUSION

L'étude détaillée des attitudes des planteurs vis-à-vis de la replantation dans les divers secteurs d'intervention montre que l'essentiel des difficultés rencontrées par la SRCC pour faire passer son modèle est lié à une série de facteurs.

1 — **La méconnaissance des problèmes fonciers et des rapports de travail** entre autochtones et métayers, de leur histoire et de leur actualité.

2 — **La mise au point d'un modèle intensif de replantation caféier qui s'est avéré non adapté aux souhaits des planteurs**, plus enclins à étendre la superficie plantée qu'à consacrer tout leur travail à une superficie réduite et encadrée. Ceci est lié aux objectifs d'appropriation ou de ré-appropriation foncière, de minimi-

sation des risques de sécheresse, de maximisation du vivrier intercalaire puis du produit brut total et non de rendement fort sur une parcelle réduite.

3 — **Un modèle technique cacao non validé** par les premiers essais des planteurs.

4 — **La sécheresse, qui a changé les priorités de travail et rendu la subsistance difficile** dans certains secteurs et pour certaines familles.

5 — **Un dispositif d'encadrement qui s'est durci**, utilisant le crédit pour essayer de faire respecter les modèles techniques et qui s'est discrédité.

6 — **Enfin un niveau de prix moins incitatif que dans d'autres pays comme la Côte-d'Ivoire** (200 à 240 FCFA/kg en 82-83 contre 300 F CFA en C.I.).

Cependant les stratégies de replantation restent toujours fortes, puisque les familles ont besoin de revenus monétaires. Elles continueront à produire, mais en raisonnant l'investissement, le travail, l'épargne en fonction, des événements climatiques et économiques.

## BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

ANTHEAUME B., 1981. — Des hommes à la rencontre des arbres. Le cacaoyer et les Akposso dans le Centre-Ouest du Togo. — In : Cah. ORSTOM, Sci. Hum. vol. XVIII, n°1, pp. 47-62.

ANTHEAUME B., 1982. — «Ne dites pas à mon patron que je vends des produits vivriers, il me croit planteur de café». — In : Économie Rurale, n° 147-148. pp. 120-122.

DEUSS J., MEATCHI B., 1981. — SRCC 1971-1981. — Ministère du Développement Rural — SRCC. Lomé, 31 p.

FUNEL J.M., PONTIÉ G., RAYMOND C., RUF T., 1984. — Évaluation a posteriori de la caféière et de la cacaoyère au Togo. Mission d'évaluation. — MRE Coopération et développement. — 359 p.

FUNEL J.M., SCHULMAN J.P., 1985. — La démarche française d'évaluation a posteriori des opérations de développement rural. — In : Cahiers de la Recherche-Développement. — n°5, pp. 5-10.

GU-KONOU E.Y., 1979. — Plantations paysannes et stratégies de l'espace dans le Sud-Ouest du Togo. — In : Deux notes sur l'économie de plantation dans le Sud-Ouest du Togo, ORSTOM. Université du Bénin. Lomé, pp. 14-35.

IRAT, 1984. — Compte-rendu d'activités des premiers et deuxièmes semestres 1984 — Convention IRAT/SRCC. — Mission IRAT au Togo. 22 p. + annexes.

PONTIÉ G., RUF T. — L'opération de rénovation de la caféière et de la cacaoyère Togolaises. — in : Paysans, experts et chercheurs en Afrique Noire. Paris : CIFAS-KARTHALA. pp. 102-131.

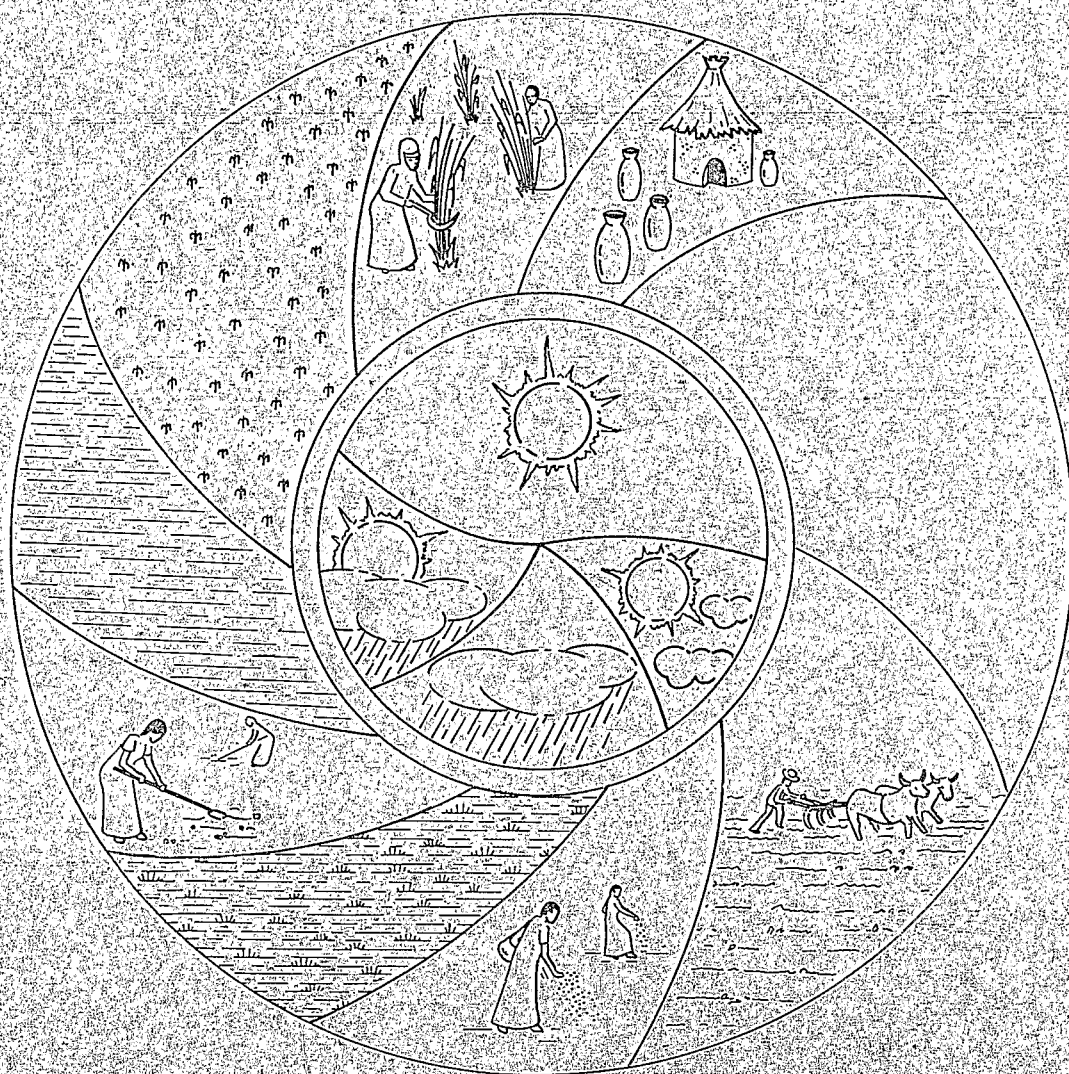
QUESNEL A. et VIMARD P., 1982. — Dynamique de population en économie de plantation. Le plateau de Dayes. — ORSTOM, Section de démographie, Doc. n°15, 93 p.

SRCC/ 1971 à 1983. — Rapport annuel. — Lomé, Ministère du Développement Rural — SRCC. 100 à 200 pages selon les années.

SRCC, 1982. — Service de la vulgarisation, suivi-évaluation et de la formation. — Rapport annuel d'activité 1982, KPALIME : SRCC, 72 p.

Les Cahiers  
de la **Recherche**  
**Developpement**

n°8 Octobre 1985



**DYNAMIQUES AGRICOLES  
EN ZONES FORESTIÈRES**

PB 1621 / 7